

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral en 2003

du 8 juin 2004

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les rapports du Conseil fédéral des 11 et 18 février 2004¹,
arrête:

Art. 1

La gestion du Conseil fédéral en 2003 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 1^{er} juin 2004

Le président, Max Binder
Le secrétaire, Ueli Anliker

Conseil des Etats, 8 juin 2004

Le président, Fritz Schiesser
Le secrétaire, Christoph Lanz

¹ Non publiés dans la FF.

